

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES
Décision : DAJ2026-215

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 ;
portant maintien du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2008-181 du 7 juillet 2008 modifiée,
relative au Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu le règlement intérieur du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm adopté le 6 juin 2023 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelles, au mandat de Madame Michèle SOUYRI, au titre de membre ayant une expertise dans le domaine de la recherche en santé du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI).

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 13 janvier 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET
DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL